

# [ DÉCRYPTAGE ]

DIPLOMATIE DE DÉFENSE : DÉFINITION ET INCARNATION  
PAR LA COOPÉRATION MILITAIRE DE LA FRANCE



Par Valentin METRAL

LES PUBLICATIONS



LES JEUNES  
IHEDN

## À PROPOS DE L'ARTICLE

Dans la nouvelle Revue nationale stratégique, l'influence a été érigée au rang de fonction stratégique par le président Emmanuel MACRON. Dans son discours de Toulon prononcé le 9 novembre 2022, le locataire de l'Élysée a avancé que l'influence serait désormais « *dotée de moyens substantiels, coordonnée au plan interministériel, avec pour sa déclinaison internationale, un rôle central du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères* ». L'importance donnée à cette notion n'est pourtant pas nouvelle. Aux côtés de l'anticipation des crises, l'influence constitue le second objectif de la diplomatie de défense.

Notion initialement anglo-saxonne, la diplomatie de défense constitue le cadre de l'action extérieure de l'État depuis la fin de la Guerre froide. Celle-ci désigne l'utilisation de l'outil militaire à des fins diplomatiques, à travers un réseau civilo-militaire, en vue de participer à la politique d'influence de la France et d'anticiper les crises. Elle décline son action en trois principaux axes identifiés par Henry ZIPPER DE FABIANI, parmi lesquels figure la coopération militaire. Le présent développement s'attachera donc à expliquer en quoi la coopération militaire répond pleinement aux objectifs de la diplomatie de défense.

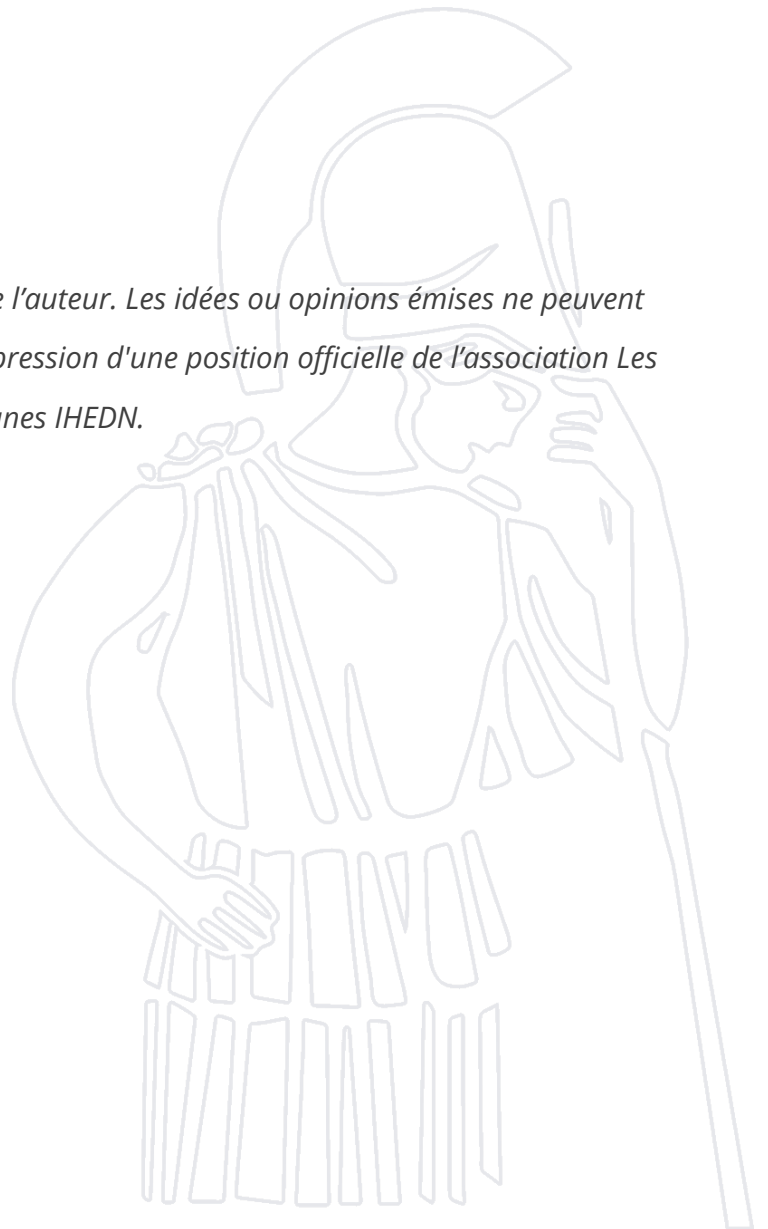
| 2

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Valentin METRAL** est étudiant à Sciences Po Rennes et responsable des délégations internationales auprès du Comité directeur des Jeunes IHEDN.

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.*



## Le Nouvel Ordre Mondial comme cadre propice à l'émergence de la diplomatie de défense

En 1991, l'effondrement de l'URSS laisse place au Nouvel Ordre Mondial. D'une part, la disparition d'un monde conçu selon une logique bipolaire légitime de nouveau le droit international. Les instruments de paix et de sécurité multilatéraux retrouvent leur crédibilité. D'autre part, les États-Unis, et plus généralement l'Occident, se sentent investis d'une toute-puissance après avoir triomphé de l'URSS. Par ailleurs, la fragilité de certaines constructions étatiques accouche de multiples crises tout au long des années 90. En Irak, en Yougoslavie, au Rwanda ou encore au Liban, ce changement de conjoncture incite les vainqueurs de la Guerre froide à réviser les modalités de leur intervention sur la scène internationale.

C'est la raison pour laquelle l'action extérieure des États occidentaux prend les plis de ce nouveau système international. Le communisme déchu et leurs intérêts vitaux préservés, ils substituent une stratégie de puissance à une stratégie d'influence. Pour la politique extérieure de la France, cela se traduit notamment par une remise en cause de la posture gaullienne au profit d'une inclination davantage libérale. Le développement des interventions humanitaires armées<sup>1</sup> conduit les forces armées françaises à adopter une logique d'extraversion. Celles-ci interviennent hors du territoire national dans des opérations de gestion de crise. De manière concomitante, la distinction entre les fonctions régaliennes « défense » et « diplomatie » de l'État s'efface progressivement. En effet, militaires et diplomates agissent de concert en recherchant la complémentarité et la synergie dans l'atteinte de leurs objectifs. Cela se manifeste autant dans la prévention des crises que dans leur gestion opérationnelle ou dans la solution politique qui leur est apportée.

Cette synergie se trouve renforcée par l'apparition du terrorisme islamiste. En effet, il implique une stratégie globale dans laquelle « *la défense est imbriquée dans une*

---

<sup>1</sup> JEANGENE VILMER, Jean-Baptiste. « Éthique et politique de l'intervention humanitaire armée ». *Critique internationale* [en ligne], 2008 [consulté le 13/11/2022]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2008-2-page-161.htm>.

*problématique plus vaste de sécurité* », selon Thierry BALZACQ, Frédéric CHARILLON et Frédéric RAMEL<sup>2</sup>. De surcroît, la combinaison des outils militaires et diplomatiques remet ainsi en cause la conception traditionnelle de l'action extérieure de l'État. Un usage simultané de la défense et de la diplomatie était autrefois concevable. Toutefois, passé un certain seuil de menace, la guerre prenait souvent le pas sur la diplomatie. En effet, la guerre, d'essence belliqueuse, dépassait les opportunités offertes par la seconde, d'essence pacifique, dans la préservation des intérêts de l'État. Conjugué au contexte international de l'époque, c'est en opposition à cette dernière conception que le concept de diplomatie de défense émerge. Le présent développement s'attache donc à comprendre quelle réalité couvre ce dernier et quelle application institutionnelle la France en a en matière de coopération militaire.

## Signification de la diplomatie de défense et adoption timide de ce concept par la France

En 1998, le concept de diplomatie de défense naît dans la *Strategic defence review* britannique. À destination des forces armées britanniques, il désigne l'utilisation de l'outil militaire afin de « *dissiper l'hostilité, établir et maintenir la confiance, et aider au développement de forces armées démocratiquement responsables* »<sup>3</sup>. En conséquence, l'armée se voit utilisée à des fins diplomatiques.

L'un des premiers traits qui caractérisent la diplomatie de défense renvoie à sa coordination civile. Cela s'explique avant tout par son intégration dans le cadre plus général de l'action extérieure de l'État. En effet, elle compte autant d'aspects militaires que d'aspects politiques, économiques et culturels, lesquels sont par définition civils. La cohérence et la coordination de cet ensemble sont donc l'œuvre de diplomates. De plus, cette coordination civile s'explique également par les enjeux transverses avec lesquels la

<sup>2</sup> BALZACQ, Thierry, CHARILLON Frédéric, RAMEL Frédéric. *Manuel de diplomatie*. Presses de Sciences Po, 2018. 400p.

<sup>3</sup> Secrétaire à la Défense britannique. *Strategic Defence Review* [en ligne]. 1998 [consulté le 13/11/2022]. Disponible sur : <https://fissilematerials.org/library/mod98.pdf>.

diplomatie de défense compose nécessairement. En l'état actuel des choses, une importance considérable est donnée au droit international ainsi qu'à la communication. Tant dans le cadre du respect des engagements internationaux pour l'un, que pour donner à voir certains pans de son action pour l'autre, des spécialistes civils accompagnent les militaires dans la mise en œuvre de la diplomatie de défense. Il ressort de ces lignes que l'une des caractéristiques de la diplomatie de défense renvoie au réseau civilo-militaire qui la met en œuvre. En conséquence, elle s'inscrit et n'a souvent de cohérence que dans le cadre d'une stratégie interministérielle.

Conjugué au contexte international des années 1990 et 2000, le rapprochement des forces armées et des diplomates poursuit deux objectifs. Comme explicité précédemment, aucun État ne peut actuellement imposer son hégémonie au monde. C'est la raison pour laquelle l'influence est devenue l'un des principaux modes d'action sur la scène internationale. Accusant ce changement de paradigme, la diplomatie de défense s'est donnée l'influence comme objectif premier. Cela s'explique avant tout par le dialogue qu'elle suppose. En effet, elle favorise grandement la rencontre de militaires de différents pays. Or, de manière générale, les militaires constituent une communauté singulière, revêtant ses propres rites et codes<sup>4</sup>. La rencontre entre techniciens confrontés à des menaces semblables et animés par des motifs d'engagement comparables apparaît plus aisée. *In fine*, l'armée la plus expérimentée diffuse son modèle, ses savoir-faire et sa culture. En bref, elle influence. La diplomatie de défense hérite également d'un objectif d'anticipation des crises. En effet, par le dialogue de confiance qu'elle suppose et les différentes formes qu'elle peut prendre, elle permet à un État d'évaluer le degré de sûreté de son homologue et de prévenir toute menace pouvant le déstabiliser, lui ou son environnement régional. En définitive, la diplomatie de défense accuse le changement de paradigme de l'action extérieure de l'État au sortir de la Guerre Froide. La multiplication des crises et l'émergence de l'influence comme instrument d'action privilégié sur la scène internationale accouchent d'un réseau civilo-militaire qui voit l'utilisation de l'outil militaire à des fins diplomatiques. Ce même réseau est donc dirigé vers la réalisation de deux

<sup>4</sup> CUMIN, David. *Histoire de la guerre*. Ellipses, 2020. 312p.

objectifs, à savoir la prévention des crises et la participation à la politique d'influence de l'État.

La France a timidement adopté ce concept qui apparaît bien peu présent dans les textes de référence. Il est toutefois convoqué et défini dans la « Doctrine interarmées sur la prévention des crises » de 2002. En effet, la diplomatie de défense y est conçue comme la « participation des forces armées aux actions de la diplomatie française qui cherche à prévenir tout risque de crise et à contribuer à la réalisation des objectifs de la France à l'étranger. Hors de toute crise déclarée dans un pays concerné, elle inclut déjà le concours, voire le recours à des moyens militaires. Coordonnée par le CEMA [Chef d'Etat Major des Armées], la diplomatie de défense demeure un instrument privilégié de la stratégie d'influence de la France »<sup>5</sup>. L'outil militaire français se voit donc utilisé pour prévenir les crises mais agit également comme vecteur d'influence de la France à l'étranger. Pour cela, son action est déclinée dans trois principaux axes, tous constitutifs de la diplomatie de défense et identifiés par Henry ZIPPER DE FABIANI. En effet, l'emploi de l'armée française répond aux « responsabilités exercées par la France du fait de son appartenance au Conseil de sécurité des Nations Unies ; [à] ses engagements bilatéraux en matière de défense et de sécurité ; [à] la construction de l'Europe et la sécurité européenne »<sup>6</sup>.

Le présent développement se concentre sur le volet coopération militaire de la diplomatie de défense française. En effet, la coopération militaire apparaît comme un volet central de la politique extérieure de la France. Camille MOREL et Friederike RICHTER définissent celle-ci comme « tout partenariat formel ou informel, fondé ou non sur un accord ou un traité, qui soit de nature militaire [...] ou repose sur des questions plus larges, de sécurité traditionnelle (comme le maintien de la paix) ou non traditionnelle (telles que la piraterie et la menace terroriste) »<sup>7</sup>. Il s'agira donc de comprendre en quoi la coopération militaire s'ancre

<sup>5</sup> CHAUVANCY, François. « A quand une diplomatie de défense au service d'une stratégie ? ». THEATRUM BELLI [en ligne], 13 avril 2014 [17/11/2022]. Disponible sur : <https://theatrum-belli.com/a-quand-une-diplomatie-de-defense-au-service-d-une-strategie/>.

<sup>6</sup> ZIPPER DE FABIANI, Henry. « Diplomatie de défense et diplomatie préventive, vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense ». *Annuaire français des relations internationales* [en ligne], 2002 [13/11/2022]. Disponible sur : <https://www.africct.org/wp-content/uploads/2006/03/zipper2002.pdf>.

<sup>7</sup> MOREL Camille. RICHTER Friederike. « Légitime ou efficace : le dilemme de toute coopération de défense au XXIe siècle ? ». *Les Champs de Mars* [en ligne], 3 octobre 2019 [09/11/2022]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-2019-1-page-7.htm>.

pleinement dans la diplomatie de défense, actuel cadre de l'action extérieure de l'État français en matière de défense et de sécurité. À cette fin, il apparaît nécessaire d'étudier comment les actions de coopération militaire, à travers ces deux piliers que sont la coopération militaire structurelle et opérationnelle, répondent pleinement aux objectifs de la diplomatie de défense.

## **Le renforcement des institutions régaliennes d'États partenaires comme instrument de la diplomatie de défense française**

Au cours des trente dernières décennies, la majorité des crises ayant éclaté présentait un dénominateur commun : émerger là où l'État accuse des difficultés à imposer son monopole de la violence légitime. À titre d'exemple, l'expansion territoriale fulgurante des groupes armés terroristes au Mali à partir de 2012 tient notamment à la faiblesse de l'État malien à combattre les rebelles Touaregs situés au nord du pays. Or, de toute nature qu'elle soit, une crise déstabilise un État, mais peut aussi constituer une menace pour une région, y compris pour la France et ses alliés. En ce sens, le déclenchement en 2013 de l'opération Serval au Mali était destiné à éviter l'émergence d'un sanctuaire djihadiste au Sahel qui risquait à terme de devenir une menace pour la France. Dès lors, la France se tient aux côtés de ses partenaires pour limiter le risque de leur déstabilisation. En matière de défense, cette coopération est qualifiée de structurelle et s'appuie sur l'institution centrale qu'est la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD). Rattachée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle a été créée en 2009 dans sa forme actuelle. Concrètement, la DCSD s'adonne à la formation de militaires et de forces de l'ordre d'États partenaires, auditionne et conseille ses interlocuteurs étrangers, et peut finalement apporter à ces derniers un soutien technique et une aide logistique<sup>8</sup>. Elle inscrit ainsi son action dans une pluralité de registres, militaire et sécuritaire, mais également juridique et économique.

<sup>8</sup> DCSD. « Les missions de la DCSD : une composante incontournable de l'action diplomatique française ». *Partenaires sécurité défense* [en ligne], 2011. Disponible sur : [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/PSD\\_266\\_Dossier\\_Missions.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/PSD_266_Dossier_Missions.pdf).

La coopération de défense structurelle, par sa philosophie et ses modalités d'emploi, rejoint les objectifs que s'est fixée la diplomatie de défense. En effet, la DCSD renforce les institutions régaliennes des États partenaires en vue de réduire le risque de crise qui pourrait les déstabiliser. Cela s'avère être particulièrement le cas en matière de sécurité frontalière dans la région du Liptako-Gourma. À cheval entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, cette région se caractérise par sa porosité frontalière. Celle-ci facilite les trafics en tout genre ainsi que le terrorisme islamiste, sources de la déstabilisation des États de la zone sahélo-saharienne. Dès lors, la DCSD a participé au programme d'Appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS). Lancé en février 2015, il visait notamment à apporter le soutien de la France dans le développement d'institutions locales et nationales de gestion des frontières dans cette région. En effet, si les frontières de la région sont tenues, le Burkina Faso, le Mali et le Niger auront à nouveau la possibilité de combattre leurs adversaires sur un territoire délimité, où ils auront pleine légitimité pour agir. Ainsi, la nécessité pour un État de reposer sur des institutions pérennes conduit la DCSD à soutenir ses efforts pour limiter leur exposition à un risque de crise. De la même manière, la coopération structurelle constitue un vecteur d'influence significatif pour la France. En effet, la DCSD délivre un certain savoir-faire ainsi que des connaissances précises à ses partenaires. Ces éléments, endurés au cours de diverses expériences, apparaissent teintés d'une certaine culture de représentations et s'inscrivent dans les orientations stratégiques que la France a déterminées. L'action de la DCSD en la matière, en partenariat notamment avec l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN), s'avère significative. Dans le cadre de l'IHEDN, la DCSD organise régulièrement des sessions internationales consacrées à des zones géostratégiques prioritaires pour la France et ses partenaires. Les auditeurs de ces sessions sont généralement étrangers et renvoient à des responsables civils ou militaires. Ils se voient donc exposer la perception française des enjeux de sécurité et de défense relatifs à la zone qu'ils étudient, participant à faire rayonner le prisme français des problématiques internationales. En outre, la France conditionne ses actions de coopération structurelle au respect de l'État de droit par son partenaire. Elle promeut les principes dont elle se dit être le fer de lance en conditionnant la délivrance de son expertise par leur respect. Cela constitue un autre

moyen par lequel la France cherche à faire rayonner son modèle de gouvernance à travers le monde.

La coopération de défense structurelle voit ses activités particulièrement ancrées en Afrique subsaharienne. L'organisation de la DCSD témoigne en effet de la prédominance du continent africain par rapport au reste du monde. Sur les deux sous-directions géographiques que la DCSD compte, l'une est entièrement dédiée à l'Afrique tandis que l'autre traite du reste du monde. Cette singularité africaine trouve son origine dans la distinction, au temps des colonies françaises, des États du champ et des États hors champs. Les anciennes colonies du champ, c'est-à-dire les colonies françaises en Afrique, étaient alors du ressort du ministère de la Coopération. En 1999, ledit ministère s'est vu aspirer par le ministère des Affaires étrangères. L'intérêt porté au « champ » a toutefois continué de perdurer, notamment en matière de coopération de défense. Cela s'avère particulièrement le cas en ce qui concerne les Écoles nationales à vocation régionale (ENVR). Créées par la France à partir des années 90, elles se situent toutes en Afrique et accueillent des professionnels africains des secteurs de la défense, de la justice ou encore des douanes. Elles sont au nombre de dix-sept, parmi lesquelles figure l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT). Créée en 2018, elle se situe à Jacquville en Côte d'Ivoire et rassemble des militaires, policiers, magistrats et universitaires tournés vers l'antiterrorisme. Tout comme l'AILCT, l'ensemble des ENVR vise à renforcer les capacités des États africains à combattre des menaces qui pourraient s'avérer déstabilisatrices pour eux. En définitive, la coopération militaire structurelle s'inscrit pleinement dans l'esprit et les objectifs de la diplomatie de défense, laquelle sanctionne l'adaptation de l'action extérieure de l'État aux multiples crises naissant après la Guerre froide. En effet, ce type de coopération permet de réduire le risque que des crises frappent les partenaires de la France, tout en contribuant à la politique d'influence de cette dernière. Il est à noter que l'autre pilier de la coopération militaire, à savoir son pilier opérationnel, contribue tout autant à la réalisation des objectifs de la diplomatie de défense.

## La diplomatie de défense de la France incarnée de manière permanente par la coopération militaire opérationnelle

Au-delà de son pilier structurel, la coopération de défense française repose aussi sur un vaste pilier opérationnel. Ce dernier renvoie à la mobilisation de l'outil militaire au cours d'exercices conjoints et d'escales, mais aussi à l'organisation de rencontres de haut niveau. Ces différentes formes de coopération militaire opérationnelle sont pilotées et coordonnées par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), et notamment par son service des affaires de sécurité internationale. Direction composée de nombreux civils, la DGRIS tout comme l'ensemble des actions de coopération militaire opérationnelle s'ancrent pleinement dans le système de la diplomatie de défense.

En effet, les implications de la coopération militaire opérationnelle rejoignent pleinement les objectifs que s'est donnée l'action extérieure de la France au sortir de la Guerre froide. D'une part, la coopération de défense opérationnelle est vectrice d'influence. Pour l'illustrer, le cas d'un exercice bilatéral est intéressant à étudier. Si deux armées sont bel-et-bien engagées dans un même exercice, l'une d'entre elles est souvent reconnue de manière implicite comme étant la plus expérimentée et la mieux équipée. Cette même armée aura davantage la capacité de partager son expérience si elle est perçue comme étant la plus compétente. L'armée jugée la moins expérimentée diffusera auprès de ses hommes ce qu'elle a considéré exploitable à son profit en matière d'expérience, de mode opératoire ou de manière de penser. À titre d'exemple, depuis le début des années 90, l'archipel des Seychelles fait face à des actes de piraterie et des trafics en tout genre. La France, notamment grâce à ses Forces armées dans la zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI), dispose d'une véritable expertise en matière de sécurité maritime. Parallèlement, les Forces de défense des Seychelles (FDS) cherchaient à constituer une nouvelle équipe d'instructeurs spécialistes de la lutte contre la piraterie, contre la pêche illégale et la contrebande. Ainsi, au cours d'un exercice bilatéral organisé en septembre 2022, les forces spéciales françaises ont délivré une partie de leur expertise en matière de sécurité maritime aux FDS. Cette expertise sera à nouveau partagée aux autres

membres des FDS par les instructeurs nouvellement formés. Les actions de coopération militaire opérationnelle diffusent ainsi l'idée selon laquelle l'armée française détient un savoir-faire pointu. Celui-ci est d'autant plus légitime en ce qu'il s'est vu être éprouvé en opération. La combinaison de l'ensemble des exercices conjoints, des escales et des rencontres de haut niveau construit une réputation internationale à l'armée française, synonyme de professionnalisme et de compétence. D'autre part, la coopération de défense opérationnelle permet aussi de prévenir les crises, second objectif que la diplomatie de défense s'est donnée. Cela est d'abord rendu possible à travers les échanges que les militaires de différentes nations entretiennent. En France, ces échanges ont notamment lieu dans le cadre des commissions militaires mixtes qui permettent de faire se rencontrer les militaires français et leurs homologues étrangers. Ces échanges sont l'occasion de dialoguer autour des menaces auxquelles les armées partenaires sont confrontées et des besoins de coopération qu'elles pourraient identifier pour les contrer. Sur la base de ces discussions, des coopérations sont ainsi mises en place entre l'armée française et ses homologues afin que ces menaces ne provoquent pas de véritables crises. De cette manière, s'est tenue la 16<sup>e</sup> Commission mixte militaire franco-libanaise à Paris, le 17 novembre 2021. Elle a donné lieu à un plan de coopération qui s'articule autour de quatre axes dans lesquels figurent la lutte contre le terrorisme. Bien que le Liban ne soit pas directement confronté à une menace terroriste immédiate, le risque d'attaques demeure élevé. Compte tenu de son expertise en la matière, la France s'engage aux côtés de son partenaire pour le soutenir face aux menaces qui pourraient le déstabiliser. Il est à noter que chaque plan de coopération bilatérale en matière de défense est validé par le Service des affaires de sécurité internationale de la DGRIS. Ce dernier supervise également leur mise en œuvre. Une autre manière de prévenir les crises pour la coopération militaire opérationnelle réside dans l'évaluation du niveau de ses partenaires. Dans l'armée française, chaque action de coopération est suivie d'un compte-rendu retraçant les activités entreprises, mais également le niveau du ou des partenaires. Dès lors, il est possible d'identifier des faiblesses chez l'armée partenaire et donc de déceler une faille dans la réponse que son État pourrait apporter à une potentielle crise.

Des actions de coopération supplémentaires peuvent donc être entreprises à la suite de l'identification d'un besoin.

Cette relation de défense nécessite une certaine continuité afin de parvenir aux objectifs qui lui sont assignés. C'est la raison pour laquelle la France, comme d'autres États, s'appuie sur un réseau bilatéral de défense afin d'incarner ladite continuité. Ce même réseau est constitué de 88 Missions de Défense (MDD), c'est-à-dire l'entité militaire qui représente le ministère des Armées auprès de son ou de ses pays d'accréditation au sein d'une ambassade de France. Ce réseau est coordonné par le Service du pilotage des ressources et de l'influence internationale de la DGRIS, tandis que les MDD se voient adressées des instructions du Service des affaires de sécurité internationale relevant de la même direction, mais aussi des instructions provenant de l'État-major des Armées (EMA) et de la Direction générale de l'Armement (DGA). Une MDD est dirigée par un Attaché de Défense (AD), acteur central de la diplomatie de défense. L'origine de l'AD remonte à la guerre de Trente Ans, lorsque le cardinal de RICHELIEU déployait auprès de ses alliés des officiers afin de surveiller les développements militaires des autres armées et produire du renseignement. Aujourd'hui membre du personnel diplomatique, l'AD inscrit son action sur plusieurs plans. Tout en conseillant l'ambassadeur de France sur les questions de défense, il contribue à l'analyse des conditions sécuritaires de la zone dans laquelle il est en poste. Il joue donc un rôle clé dans la détermination du risque de crise. Par ailleurs, il entretient le dialogue bilatéral qui existe avec ses homologues étrangers. Il se fait ainsi vecteur d'influence pour la France, en exposant aux homologues la politique de défense française et les fondements sur laquelle cette dernière. *A contrario*, il permet à la France de mieux saisir les décisions prises à l'étranger, car l'AD entretient une connaissance précise du processus décisionnel de son pays hôte et de sa politique de défense. À travers les rapprochements entre militaires et le dialogue de confiance qui en découle, la coopération militaire opérationnelle s'ancre pleinement dans les objectifs de la diplomatie de défense. Bien qu'elle existait avant l'émergence de la diplomatie de défense, cette forme de coopération militaire a vu ses objectifs être adaptés pour correspondre à ceux ayant découlé de la mutation de l'action extérieure de l'État au sortir

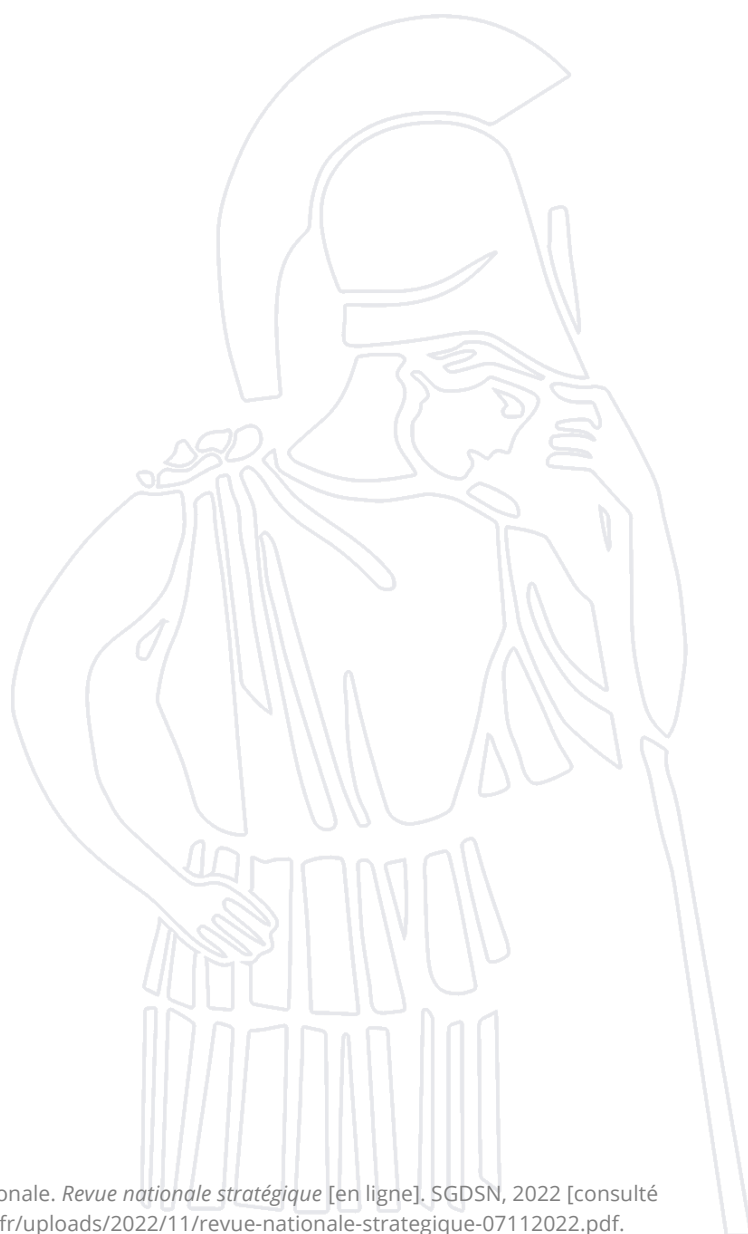
de la Guerre froide. Ainsi, les exercices conjoints autant que les dialogues de haut niveau permettent d'anticiper les crises et de promouvoir la France à l'étranger. En outre, la permanence qu'impose cette forme de coopération s'appuie en grande partie sur le réseau des Missions de Défense chargé d'animer les relations bilatérales de défense.

## Conclusion

À la fin des années 90, la diplomatie de défense visait à faire correspondre le contexte international à la nécessaire mutation de l'action extérieure de l'État qui en résultait. Depuis lors, la diplomatie de défense désigne l'utilisation de l'outil militaire à des fins diplomatiques, c'est-à-dire la prévention des crises et l'influence d'un État. Il est clair que l'émergence du terrorisme islamiste a encouragé cette symbiose. Bien que le concept de la diplomatie de défense soit peu présent dans les textes de référence, la France en a pleinement adopté les traits. Cela s'avère particulièrement le cas en matière de coopération militaire, l'une de ses trois dimensions. En effet, autant par son pilier structurel que par son pilier opérationnel, la coopération militaire permet de renforcer les institutions d'États partenaires ainsi que renforcer leurs capacités dans la prévention de tout risque de crise. De plus, à travers l'expertise de son armée, la France rayonne à travers les différents exercices, les dialogues de haut niveau et les escales qu'elle entreprend.

Par ailleurs, un certain nombre de défis semblent se poser au modèle actuel de la diplomatie de défense mis en œuvre par la France. Concrètement, les zones traditionnelles où l'influence de la France s'exerçait jusqu'au début des années 2010 sont en proie aux troubles, à l'image de la zone sahélo-saharienne. La place de la France y est contestée par des compétiteurs qui s'affranchissent volontiers du respect de l'État de droit. L'influence est devenue un levier central sur lequel la France doit miser afin de légitimer son action. L'inscription de l'influence dans la Revue nationale stratégique 2022

comme nouvelle fonction stratégique<sup>9</sup>, à laquelle contribue l'armée française, semble amorcer ce nécessaire changement de paradigme. Concernant la prévention des crises, certains États partenaires n'affichent pas non plus certains prérequis qui favoriseraient la réduction d'un risque existant. Sur le continent africain, outre les problèmes de corruption et de bonne gouvernance, de nombreux chefs d'État préfèrent conserver une armée aux effectifs limités par peur que celle-ci ne les renverse. Il appartient donc à ces pays d'agir sur leur propre appareil étatique pour ne faire dépendre leur survie à des pays comme la France.



<sup>9</sup> Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale. *Revue nationale stratégique* [en ligne]. SGDSN, 2022 [consulté le 13/11/2022]. Disponible sur : <http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2022/11/revue-nationale-strategique-07112022.pdf>.



LES JEUNES  
IHEDN

[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)